

Bulletin d'information du parc éolien citoyen de Saint-Ganton

EDITO

Voici la septième édition de notre bulletin d'information. Nous sommes actuellement en attente du retour des services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine suite à des demandes de compléments d'informations ainsi qu'un certain nombre de garanties pour mettre le projet en enquête publique. Ce bulletin est consacré aux efforts entrepris par notre projet pour protéger au mieux la biodiversité et améliorer les connaissances sur les impacts de tels projets lors des phases de mise en place et d'exploitation. Plus précisément, nous présenterons :

- L'engagement de mise en sénescence de 10ha de bois dans un large périmètre autour du site éolien, comme lieu de gîte potentiel et lieu d'études et de suivi;
- L'engagement de nouveaux bridages sur les éoliennes, en particulier via des mécanismes de bridages dynamiques pour mieux protéger les chauves-souris.

Ce bulletin d'informations a également vocation à informer sur la mise en enquête publique du projet.

Bonne lecture !

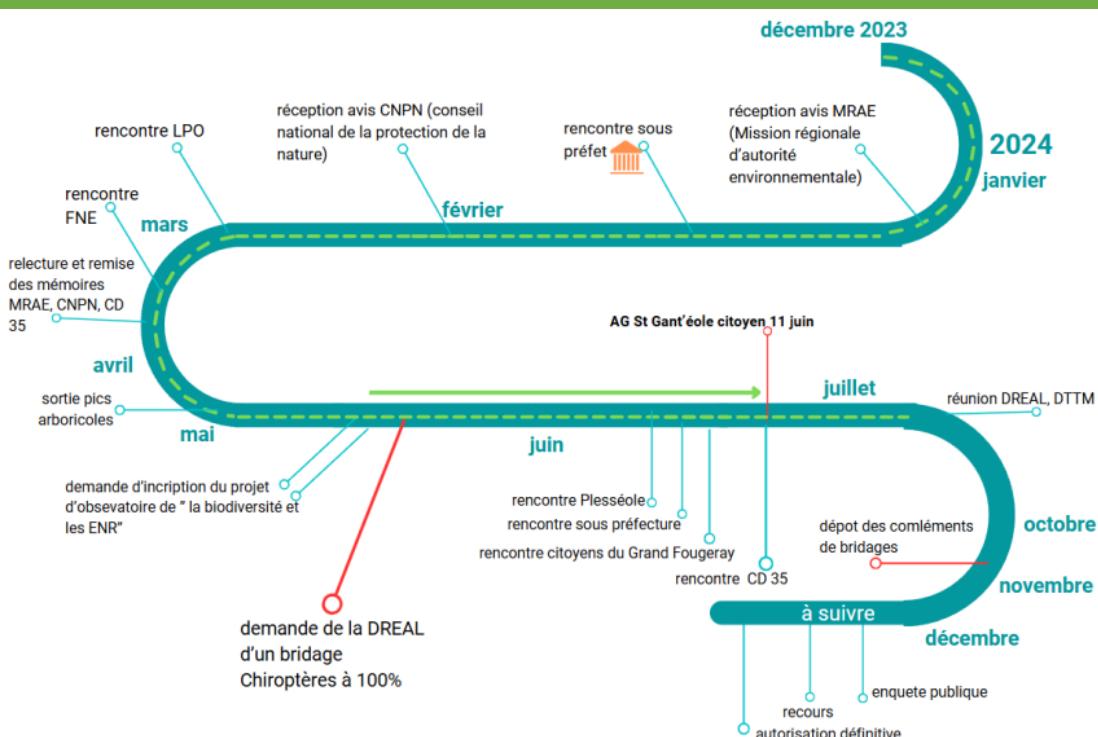


Citoyen

Echanges avec les services de la Préfecture

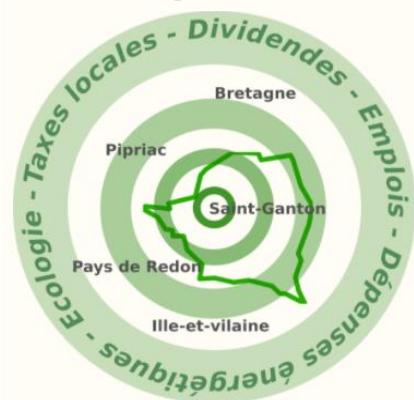
Cela fait maintenant cinq ans que la société Landiset a été créée, et plus de six ans pour l'association Saint Gantéole.

Nous retracons ci-dessous les étapes des différentes interactions avec les services depuis la parution du dernier bulletin d'informations (Déc 2023). Des actions ont été proposées à chaque étape afin de répondre aux demandes, et ouvrir la possibilité d'une mise en enquête publique.



Ecologique

Un projet écologique car basé sur une volonté de remplacer les énergies fossiles par des modalités réduisant l'empreinte carbone.



Territorial

Un projet territorial qui fédère les habitants, les communes, l'EPCI, le département et les acteurs des énergies renouvelables dans la perspective de retombées locales.

De nouvelles mesures de compensation pour le projet

Les services de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ont interrogé le projet éolien sur sa capacité à limiter l'impact du projet sur la biodiversité et à assurer le zéro mortalité dans les populations de noctules communes. Bien qu'il soit factuellement impossible de garantir ce zéro mortalité, le projet de Saint-Ganton a été moteur dans la mise en place d'un ensemble de mesures complémentaires au projet :

- Proposition d'ORE (Obligations Réelles Environnementales)
- Mise en place de nichoirs à chauves-souris dans les bois en ORE et sur des bâtiments communaux ;
- Mise en place de suivis sur les bois en ORE (voir ci-dessous).
- Mise en place d'un bridage optimum



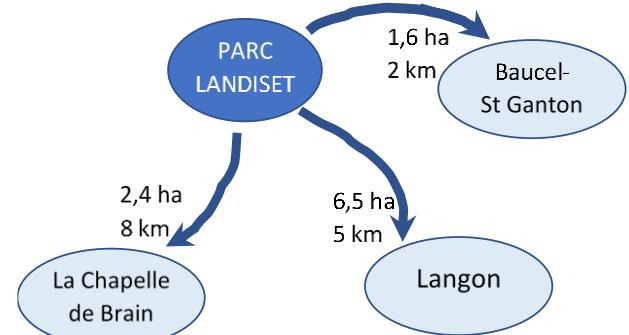
Proposition de « mise en sénescence de bois » avec les ORE

La mise en sénescence d'un bois est une action qui consiste à s'engager sur une durée importante (50 ans minimum) pour abandonner une parcelle boisée à une évolution spontanée de la nature et la reprise du cycle de vie des arbres et des plantations. C'est un des moyens de soutien de la biodiversité forestière en favorisant des espèces et habitats liés aux bois morts et aux arbres sénescents (porteurs de cavités), de limiter l'exploitation forestière et de favoriser la réintroduction d'espèces, notamment les chauves-souris pour le gîte ou la chasse. L'ORE (obligation réelle environnementale) est un acte notarié juridiquement engageant pour le propriétaire, afin de s'assurer de la pérennité des actions sur une période de temps importante.

A l'initiative du projet de Saint-Gantéole et Landiset, un ensemble de parcelles boisées a été identifié, dans un rayon de 10km autour du site, comme présentant un intérêt pour la biodiversité et pour l'hébergement de populations d'oiseaux et de chauves-souris. Les conseils municipaux des communes propriétaires (Langon, Saint-Ganton, la Chapelle-de-Brain) ont proposé et délibéré sur la mise en sénescence de plus de 10ha de bois dont 5ha pour la biodiversité de façon générale, et 5ha particulièrement favorables aux gîtes de chauves-souris et à des zones de chasse.

Ces mesures de mise en sénescence s'accompagnent d'un ambitieux programme d'observation de la biodiversité réalisé par des sociétés ou associations extérieures à Saint-Gantéole ou Landiset. A notre connaissance, le projet de Saint-Ganton est le seul projet éolien en France qui propose cette mise en sénescence de bois comme mesure de compensation, et accompagne de plus cette action par des études environnementales.

Répartition schématique des surfaces en ORE :



Vers la création d'un observatoire des ENR et de la biodiversité

Le gouvernement a proposé courant 2024 la création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité, pour évaluer les impacts des moyens de production énergétiques renouvelables sur la biodiversité. L'enjeu est de mieux comprendre comment concilier production et respect de l'environnement. Cet observatoire sera piloté par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et l'ADEME (agence de la transition écologique) en lien avec des structures nationales ou locales (France Nature Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Groupement Mammologique Breton, Bretagne Vivante). La création d'un observatoire est un signal positif pour mieux saisir des enjeux et orienter les futurs projets. La société Landiset et l'association Saint-Gantéole ont rencontré différentes associations (FNE, LPO) en vue de s'impliquer en participant aux études et apporter leur soutien concret à cet observatoire.

Techniques de bridage des éoliennes

Actuellement la grande majorité des projets éoliens installés en France reposent sur un mécanisme de bridage dit « statique ». Ce bridage permet à la fois de limiter les ombres portées, les impacts acoustiques et sur la biodiversité. Cela consiste à ralentir, voire arrêter les éoliennes en fonction des heures et des indicateurs météorologiques (température, force du vent, pluie) en tenant compte des conditions de sorties des espèces volantes identifiées sur le secteur.

Chaque projet éolien étudie donc ces conditions à partir d'observations réalisées en amont par des organismes extérieurs (bureau d'études Biotope pour le projet de Saint-Ganton), et définit des plages de bridage. Ces plages peuvent faire l'objet de modifications au cours de vie du projet pour répondre à des demandes spécifiques ou des évolutions. Cependant cette technique de bridage statique présente certaines limitations en ne s'adaptant pas en temps réel aux changements dans l'environnement immédiat, comme par exemple des sorties de chauves-souris en dehors des plages.

Apport des mécanismes de bridage dynamique

Des techniques assez récentes de bridage dynamique consistent à mesurer en direct les signaux ultra-sons émis par les chauves-souris, et à déclencher automatiquement le bridage par ralentissement ou arrêt des machines pour limiter le risque de collision ou de barotraumatisme (changement de pression au passage de pales à proximité des chauves-souris). L'intérêt de ce bridage dynamique réside dans sa complémentarité avec le bridage statique y compris en dehors des plages prédefinies, et dans la meilleure couverture de la sortie des chiroptères. Les noctules communes présentes autour du parc de Saint-Ganton, émettant des ultra-sons de très forte intensité détectables à plus de 100m, cela renforce l'intérêt de ces bridages.

Dans ce projet, nous avons proposé d'installer un système de détection sur chacune des éoliennes, permettant d'anticiper l'arrivée éventuelle des noctules communes pendant et en dehors des plages statiques. Avec la mise en place de ce système, notre projet vise le zéro mortalité de chiroptères.

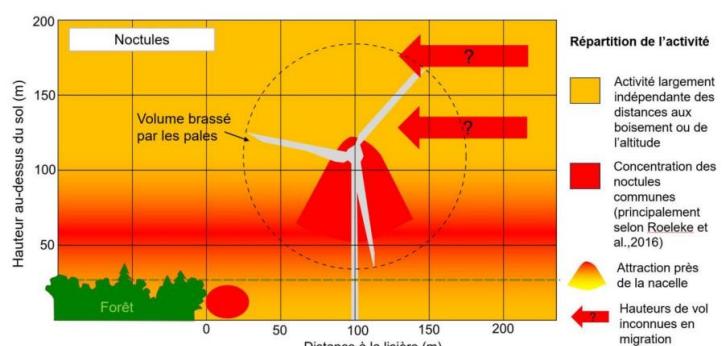
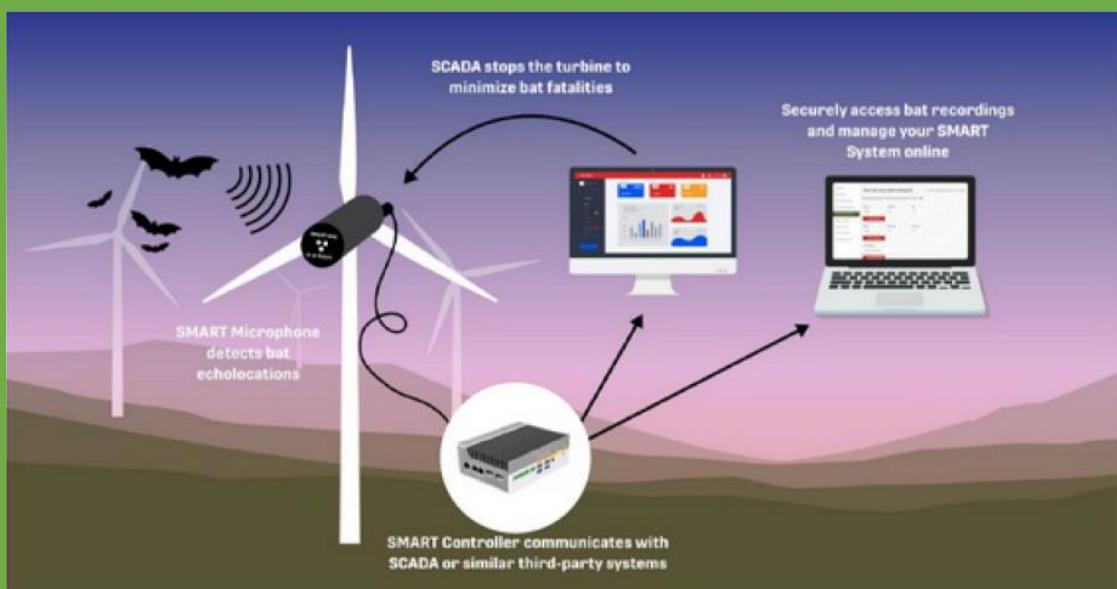


Figure 25 : Répartition relative et schématique de l'activité des noctules à proximité des forêts sur base des informations disponibles dans la littérature (Barré et al. 2023; Janssen et al. 2019; Roelleke et al. 2016; Charlotte Roemer et al. 2019) et sur base de l'analyse de données acoustiques récoltées en Wallonie.

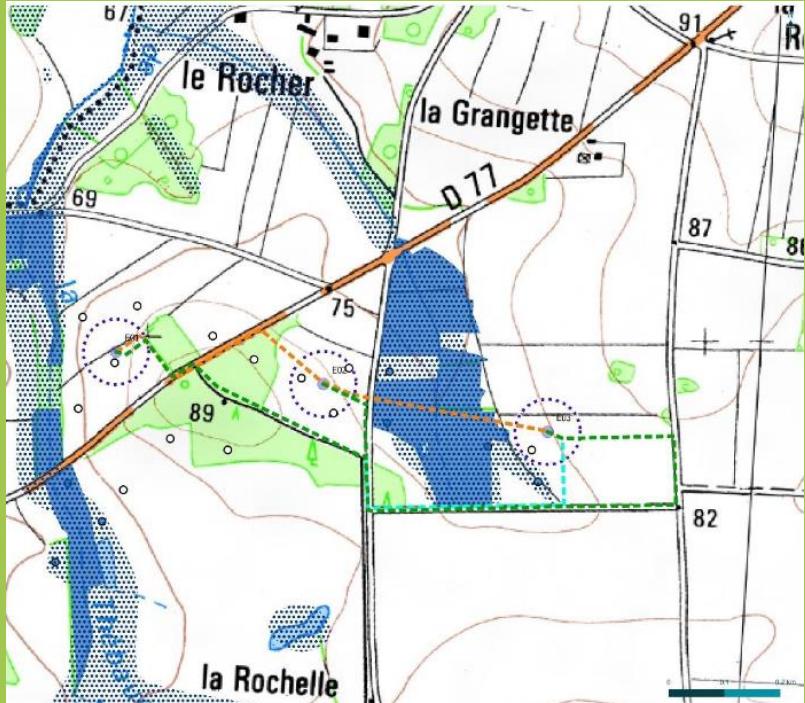
Des comportements différents entre espèces

Chaque espèce de chauve-souris possède des caractéristiques d'activités qui lui sont propres. Le schéma de gauche illustre les lieux et hauteurs d'activités spécifiques des noctules communes ; à la proximité immédiate des lisières des bois et forêts à très faible altitude et à des altitudes de 50m en moyenne ; ou autour du mat de l'éolienne. La hauteur fixée pour les éoliennes de Saint-Ganton (180m de haut, avec une garde au sol de 60m) a été déterminée pour limiter les contacts avec les chauves-souris. Les appareils à ultra-sons permettront de détecter les populations proches (le long du mat et dans les zones à risque).

Rappel sur la localisation prévue des éoliennes

Le parc éolien de Saint-Ganton prévoit la mise en place de trois éoliennes d'une hauteur de 180m (en bout de pales) et d'une puissance individuelle de 3 à 3,6 MW. Le lieu d'implantation a été choisi en évitant les secteurs présentant un enjeu écologique notable pour les espèces d'intérêt. Les critères de choix ont reposé entre autres sur les espèces d'intérêts faunistiques, habitats, linéaires de haies, sensibilités relatives au milieu naturel, des arbres d'intérêts pour la faune, à la présence d'espèces de chauves-souris et d'oiseaux d'intérêt. L'analyse de ces éléments a fortement influencé le dimensionnement et la physionomie du projet.

Le positionnement respecte également la distance réglementaire de 500m aux habitations les plus proches (Gominé à l'Est, le Rocher et la Granette au Nord, et la Rochelle au Sud),



Implantation prévue des trois éoliennes E1, E2 et E3 sur le parc de Saint-Ganton

Un choix d'éviter les secteurs présentant un fort intérêt pour la biodiversité

Le travail d'itération réalisé par Landiset et EO avec l'ensemble de l'équipe projet a conduit à faire un ensemble de choix dirigés par l'intérêt pour la biodiversité :

- Choix d'un site en dehors et à bonne distance des zonages connus (type ZNIEFF, Natura 2000, etc.) ;
- Choix d'un site en dehors et à bonne distance des zones boisées principales sur la commune de Saint-Ganton à bonne distance des zones à enjeux reconnus, avec la recherche d'un éloignement des lisières arborées (bois et haies) pour le positionnement des éoliennes ;
- Aucune éolienne, plateforme ou chemin d'accès temporaire ou permanent n'intersecte les bosquets présents au centre de la ZIP, et à bonne distance des cours d'eau ;
- Les parcelles, au sud de l'aire d'étude immédiate, ont été évitées de façon à ne pas mettre de machine sur des surfaces utilisées pour le stationnement des Pluviers dorés et des Vanneaux huppés.
- L'ensemble des arbres présentant des capacités d'accueil pour les insectes saproxylophages (qui ne consomment que du bois) ont été préservés.

Le projet éolien de Saint-Ganton reste actuellement en attente de validation par la Préfecture pour le lancement de l'enquête publique. Cette enquête va permettre de récolter les avis des habitants qu'ils soient proches ou non du projet, et offrir au commissaire-enquêteur en charge de l'action, des arguments pour établir une recommandation circonstanciée auprès du Préfet. L'ensemble des avis, remarques et recommandations émis lors de l'enquête sont pris en compte dans le rapport du commissaire enquêteur.

Cette enquête publique sera ouverte à toutes et tous, et les contributions pourront être réalisées soit dans les mairies concernées, soit par voie électronique. Les habitants seront informés par voie de presse et par les panneaux d'affichage (+flyer en boîte aux lettres pour les riverains).

Contacts

L'association Saint Gant'éole

Mail : stganteole@enr-citoyennes.fr
Mairie de Saint-Ganton, 35550 Saint Ganton
Téléphone : 06 99 43 84 82

La société Landiset

Mail: landiset@enr-citoyennes.fr
SAS Landiset 10 chemin des rues 35 550
Saint Ganton, Téléphone : 06 81 06 23 35
<http://stganteole.fr>